

MOTION

n° 830

Après la menace nucléaire, la victoire solaire !

Dans les années 80, le gouvernement suisse imposait la construction d'abris atomiques pour garantir la survie de la population.

Aujourd'hui, même si ce n'est plus forcément une guerre que la population craint le plus, un autre défi, plus positif mais tout aussi essentiel est à relever : celui de l'indépendance énergétique.

L'énergie solaire est assurément l'une des principale énergie renouvelable sous utilisée et on prend enfin conscience de son importance à la lumière de la crise majeure dans laquelle nous sommes plongés depuis quelques mois.

L'évolution technologique de cette source d'énergie a atteint une maturité qui permet de considérer que même ici au Jura son potentiel est suffisant. Elle est désormais concurrentielle, quoique l'on est un peu dubitatif sur le besoin de « rentabilité » exigé, qui ne prend pas assez en compte l'économie en CO2 qu'elle permet. Car si l'on choisi un carrelage plutôt qu'un autre en raison d'une couleur ou d'un dessin plus plaisant, il n'est jamais question de « rentabilité » dans ce cas!

Aussi, à l'image de certaines décisions prises en Allemagne, en Espagne ou même dans certaines communes de Suisse, nous demandons à ce qu'il soit désormais requis de poser des panneaux solaires pour toute nouvelle construction ou rénovation complète sur les toits de la République si le facteur de rendement énergétique potentiel atteint un certain seuil, à définir par le gouvernement. Des exceptions pourront être définies, par exemple dans les zones historiques protégées.

Delémont, le 1er octobre 2008

Groupe PCSI :

Pascal Prince